

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et États-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVII

MONTRÉAL, VENDREDI 11 OCTOBRE, 1895

No 6

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires

ADMINISTRATION. { Chambre 402 Bâtisse "New York Life."  
Téléphone No 2547.  
Boîte de Poste No 917.  
REDACTION. { 25 rue St-Gabriel.  
Téléphone 2802.  
Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " 6 mois	1.00
" " 3 mois	0.50
Canada et États-Unis, un an	1.50
" " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an (15 francs)	3.00

### LE NUMERO 10 CENTIMS.

Adressez toutes communications comme suit :

### LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

SEMAINE DU 4 OCTOBRE

2148 abonnés réguliers 2148

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

## A NOS ABONNÉS

Les améliorations que nous avons apportées, depuis deux ans à notre journal et celles que nous nous proposons d'y ajouter encore, à bref délai, nous font une obligation de porter le prix de l'abonnement au PRIX COURANT, au même taux que celui des autres journaux commerciaux du Canada.

Jusqu'ici, tout en donnant autant, et plus même, de matière à lire que nos confrères, le prix de l'abonnement à notre journal était inférieur au leur. En présence des nouveaux sacrifices que nous allons faire pour donner une plus-value réelle à notre journal, nous ne pouvons supporter

cette différence déjà onéreuse pour nous.

Néanmoins, comme nous tenons à manifester notre reconnaissance à nos anciens abonnés et que, d'un autre côté, nous ne désirons prendre personne par surprise nous ferons une exception.

Jusqu'au premier janvier prochain nous accepterons, moyennant paiement d'avance, des abonnements, de deux à cinq ans, aux anciens prix, soit :

	A Montréal	Au dehors
Pour 2 ans.....	\$ 4 00	\$ 3 00
3 " ..	6 00	4 50
4 " ..	8 00	6 00
5 " ..	10 00	7 50

Du 1er janvier au 30 avril 1896, nous accepterons aux anciens prix des abonnements d'un an seulement et,

A partir du 1er mai, le prix de l'abonnement sera indistinctement de \$2.00 pour toutes les localités autres que Montréal, et

\$2.50 pour Montréal et ses annexes.

### COMPTES D'ABONNEMENTS

Nous avons remis ces comptes pour la campagne avec notre avant-dernier numéro; nous prions nos abonnés qui ne nous ont pas encore envoyé le montant qui leur a été réclamé de nous l'adresser sans retard.

Nous leur rappelons que l'abonnement est payable d'avance.

## Ça et là.

La compagnie d'exposition de Montréal

Un confrère nous apprend que les recettes de la compagnie d'exposition de Montréal, y compris les subventions, atteignent le chiffre de \$50,000. La compagnie a dépensé \$20,000 en prix; il lui reste donc \$30,000 de bénéfices bruts. Ses frais d'administration ont été mesurés avec la plus stricte économie et ses frais de publicité n'ont pas dû faire un trou bien considérable dans ces \$30,000.

Comme cette compagnie est subventionnée par le gouvernement

provincial et par la ville de Montréal, c'est-à-dire par le public, il ne serait que juste qu'elle fit connaître au public le résultat exact de ses opérations. Toutes les compagnies subventionnées par les gouvernements sont tenues de déposer, chaque année, devant le parlement, un état certifié de leur situation. Si la compagnie d'exposition de Montréal n'est pas soumise à la même règle, nous espérons que cette omission sera réparée au plus tôt.

Les contribuables veulent savoir ce qu'on a fait de leur argent.

La Montreal Water & Power Company

On annonce que la dette de la Montreal Water and Power Company envers la cité de Montréal dépasse maintenant \$100,000. Et l'on continue à lui fournir de l'eau pour Maisonneuve, la Côte Visitation et St-Louis-du-Mile End.

Les influences qui poussaient à l'achat de son système par la cité, travaillent maintenant à retarder le règlement des comptes et à traîner en longueur le procès qu'on a fait à la compagnie.

En attendant, la compagnie emprunte de l'argent et hypothèque ses propriétés, de telle sorte que, lorsque la cité aura obtenu jugement et voudra faire exécuter ce jugement, elle ne pourra saisir et faire vendre que des propriétés hypothéquées au delà peut-être de leur valeur.

La compagnie a fait enregistrer, la semaine dernière, une nouvelle hypothèque sur ses terrains du Sault au Recollet et de la Côte St-Louis, pour \$32,500 qui lui ont été avancées par une institution écossaise, la même qui a déjà une hypothèque de \$1,000,000 sur les autres propriétés de la compagnie.

Le traité franco-canadien

Les ratifications du traité de commerce franco-canadien ont été échangées lundi matin, le 7 octobre courant, à Paris, entre M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères de France, et lord Dufferin, ambassa-